



16ème législature

Question N° : 3105	De M. Jean-Luc Warsmann (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Photovoltaïque	Analyse > Photovoltaïque.
Question publiée au JO le : 15/11/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'opportunité de demander aux maîtres d'ouvrage publics sollicitant un financement de l'État, par exemple au titre de la DETR ou de la DSIL, de se poser la question de la mise en photovoltaïque de la toiture lorsqu'il s'agit de travaux sur un bâtiment. Si celle-ci n'est pas possible, le maître d'ouvrage en expliquera simplement les raisons, par exemple le refus des services de l'ABF, l'existence d'une ombre portée ou des arguments techniques. Par contre, si cette mise en photovoltaïque est possible, le maître d'ouvrage serait appelé à s'engager dans un délai maximum qu'il proposerait à réaliser cette mise en photovoltaïque, lui-même ou en faisant appel à un investisseur. Il souhaite connaître la position du Gouvernement en la matière.